



**MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-JEAN-PORT-JOLI  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE 705-13 AFIN D'AGRANDIR LA  
ZONE 11 I À MÊME LA ZONE 12 MA**

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une demande pour modifier sa réglementation d'urbanisme dans le secteur de l'entreprise Rousseau Métal afin d'ajuster la zone industriel 11I aux nouvelles limites de propriété;

ATTENDU QU'il est à propos de modifier le zonage dans ce secteur afin de refléter la réalité de l'entreprise;

ATTENDU QUE la municipalité doit modifier son règlement 705-13 relatif au zonage pour permettre le changement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 mars 2022 par madame Brigitte Caron;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue à la séance ordinaire du conseil municipal le 4 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le second projet de règlement suivant.

**ARTICLE 1:**

L'article 3.1 du règlement 705-13 relatif au zonage, est modifié afin d'agrandir la zone 11I à même la zone 12Ma. Le tout tel qu'illustré à l'annexe A-1 jointe à la présente.

**ARTICLE 2:**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

---

Normand Caron, maire

---

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

# Saint-Jean-Port-Joli

